



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M AUBERT PATRICK
440 RUE DE CALIDON
01440 VIRIAT
FRANCE

N° d'adhérent : 20113540258383

Pour le compte de :
SARL AUTOPASSION
440 RUE DU CALIDON
01440 VIRIAT

N° SIREN : 535 187 363
Régime d'imposition : Réel normal
Période déclarée : Novembre 2023
Date limite de dépôt : 26/12/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2023)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXEES (HT)

A1	Ventes, prestations de services	63 838
----	---------------------------------	--------

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

Opérations réalisées en France Métropolitaine		Base hors taxe	Taxe due
08	Taux normal 20 %	63 838	12 768
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		12 768

TVA DÉDUCTIBLE

20	Autres biens et services	3 985
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	3 985

TAXE À PAYER

TD	TVA due (ligne 16 - ligne 23)	8 783
----	-------------------------------	-------

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU DE TIC

Y5	Remboursement de reliquat de TIC demandé (report de la ligne Y4)	0
28	TVA nette due (ligne TD - ligne X5)	8 783
32	Total à payer (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	8 783

MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFIP

TVA À L'IMPORTATION		Base imposable	
Opérations taxées	Importations (autres que les produits pétroliers)	Ligne A4 :	13 361
Taux normal 20 %		Ligne I1 :	13 361